

PICTOGRAMME PROTECTION AUDITIVE - M003 Référence : 03895

RESUME

Panneau protection auditive obligatoire avec pictogramme port du casque anti bruit en PVC, aluminium ou autocollant. Format rond disponible en 5 dimensions différentes de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme harmonisé et normé ISO 7010
- Panneau d'obligation avec picto blanc sur fond bleu
- Disponible en version autocollante à appliquer sur les machines
- Large choix de dimensions

Retrouvez également notre [signalétique port des protections auditives obligatoire](#) avec texte et pictogramme.

DECLINAISONS

Dimension	Matière
ø 100 mm	Panneau PVC
ø 150 mm	Panneau PVC
ø 200 mm	Panneau PVC
ø 320 mm	Panneau PVC
ø 420 mm	Panneau PVC
ø 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 100 mm	Autocollant
ø 150 mm	Autocollant

ø 200 mm	Autocollant
ø 320 mm	Autocollant
ø 420 mm	Autocollant
ø 100 mm	Aluminium
ø 150 mm	Aluminium
ø 200 mm	Aluminium
ø 320 mm	Aluminium
ø 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Pourquoi installer un panneau port du casque anti bruit obligatoire ?

L'employeur est tenu d'assurer la sécurité de ses employés. Or, l'exposition à un niveau sonore trop important peut affecter la santé des travailleurs et conduire à une surdité définitive. Le bruit est considéré comme dangereux pour les travailleurs lorsque le niveau sonore auquel ils sont exposés dépasse 80 dB sur une longue période ou 130 dB sur une courte période.

Au-delà de ces niveaux sonores, l'employeur doit mettre à disposition des travailleurs, des protections auditives comme des bouchons d'oreille ou un casque antibruit.

Il est donc primordial de fournir des protections auditives mais aussi de s'assurer que celles-ci sont bien portées.

Signalez et rappelez efficacement l'obligation de porter une protection auditive obligatoire à l'aide du pictogramme casque auditif.

Pictogramme protection auditive ISO 7010

Depuis le 1er janvier 2014, tous les panneaux d'obligation nouvellement installés doivent être conformes à la norme ISO 7010. Cette norme permet de faciliter la compréhension des panneaux de sécurité en harmonisant les visuels au niveau international.

Renforcez la compréhension de votre signalétique en optant pour un [panneau de signalisation d'obligation avec texte et pictogramme](#).

Caractéristiques du panneau

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ø 100 mm
- ø 150 mm
- ø 200 mm
- ø 320 mm
- ø 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme M003 conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant une tête équipée d'un casque anti bruit.

Conditions d'utilisation

À fixer dans les zones bruyantes où le bruit dépasse les normes en vigueur. Le panneau résiste à un usage intérieur sur le très long terme et à l'extérieur sur le moyen terme.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d'application : + 5°C. Idéal pour un collage sur machine.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

N'hésitez pas à signaler le port de tous les équipements de protection individuelle au moyen de [panneaux de sécurité obligation](#).